

Pour une préservation et une valorisation du capital mauritanien

L'environnement naturel en Mauritanie est à la fois riche et varié. La façade littorale possède des zones de biodiversité uniques au monde, comme le parc du Banc d'Arguin, le parc du Diawling, ou le Chott Boul. Des centaines d'espèces animales et végétales y vivent. La vallée du fleuve constitue un autre écosystème très spécifique, partagé avec le Sénégal. Enfin, des zones plus désertiques mais tout aussi remarquables s'étendent des deux Hodhs jusqu'au Guelb Er Richat, avec notamment les écosystèmes oasiens.

Pour les populations qui y résident, ces environnements sont source de richesse : les pêcheurs et les éleveurs en exploitent les ressources, des habitants, notamment des deux plus grandes villes, Nouakchott et Nouadhibou, vivent sur les terres que le cordon dunaire protège. Les modes de vie des populations dépendent donc fortement de la stabilité environnementale.

Soumis à une activité humaine croissante laissant une empreinte de long terme, ces environnements ont d'ores et déjà subi des dégradations, et leurs équilibres sont aujourd'hui en partie bouleversés. Près de la côte, la disparition du cordon dunaire menace d'inondation toute une partie du territoire. Partout, la pollution a déjà fait des dégâts : absence de traitement des déchets, décharges sauvages, diffusion des métaux lourds, polluants agricoles, gaz d'échappement automobiles, etc. Des espèces animales ont déjà disparu (oryx, panthères...) et d'autres sont très menacées (outardes, gazelles...). L'exemple du poulpe, d'une importance vitale pour le secteur de la pêche en Mauritanie, est symptomatique puisque sa biomasse a sensiblement décliné depuis le début de l'exploitation dans les années 1960. Enfin, la désertification continue de gagner du terrain, en partie du fait de l'homme. Et lorsque l'environnement naturel se détériore, ce sont immédiatement les conditions de vie et les moyens de subsistance des hommes et des femmes qui s'en trouvent compromis.

Il ne fait guère de doute que de nouvelles atteintes vont être portées à l'environnement mauritanien du simple fait de la modification des styles de consommation et des efforts de développement économique. Leurs conséquences sur la qualité de l'environnement, sur la biodiversité, ou même sur la disponibilité des ressources naturelles seront alors graves



et potentiellement irréversibles. Les risques de catastrophe naturelle (sécheresses, inondations, marée noire, disparition des ressources halieutiques, risque sur les récoltes) et les risques économiques associés pèseront alors de tout leur poids sur le développement national, en un amer retour de bâton. Pour être effectif et pérenne, le développement doit se préoccuper de l'empreinte qu'il laisse sur son environnement physique et biologique. Longtemps négligé, le concept de capital naturel des nations fait désormais consensus : la valorisation durable des ressources, la prévention des désastres écologiques. L'évaluation de l'impact sur la nature des investissements publics et privés. L'imposition de mesures correctrices permettant de prévenir les dégradations sont autant de notions que les Etats intègrent dorénavant dans leurs politiques de développement. C'est à ce titre par exemple que la Mauritanie dispose désormais d'une stratégie nationale de développement durable, qu'elle s'est dotée d'un dispositif nouveau d'évaluation des impacts environnementaux, et qu'elle a érigé la gestion de l'environnement en département ministériel à vocation transversale.

En dépit des désordres écologiques que nous venons d'évo-

quer, la Mauritanie ne semble pas pour l'instant avoir connu d'altération irréversible de son environnement. Il est encore possible, financièrement et techniquement, de corriger les conséquences d'une gestion insuffisante du patrimoine naturel de par le passé, et sans doute d'éliminer les principales causes de dégradation. Mais l'expérience vécue par plusieurs pays (Tchad, Haïti, Indonésie...) montre qu'une fois un certain seuil de destruction du capital naturel franchi, sa restauration est impossible. Il est donc du plus grand intérêt pour le pays de se doter d'un dispositif de suivi environnemental tel que l'Observatoire du littoral mauritanien dont l'AFD assurera le financement dans le cadre d'un prochain concours, et de mettre en place des mécanismes de protection et de restauration (faune et flore terrestres, ressources halieutiques, cordon dunaire, reboisement) comme cela a déjà été engagé de façon localisée, par exemple dans le parc du Diawling.

Le coût de l'entretien et de la protection est finalement faible en comparaison du coût d'une éventuelle réparation des dégâts avérés. Un investissement relativement limité peut finalement permettre de préserver et de perpétuer le capital naturel de la Mauritanie, et par là de soutenir le développement à long terme. Du point de vue financier, le retour sur investissement écologique est extrêmement élevé : des pays tels que la Namibie ou le Botswana en ont fait l'heureuse expérience. Les progrès faits à l'échelle planétaire dans la comptabilité environnementale permettent aujourd'hui de le démontrer.

Cet effort de préservation est primordial pour la Mauritanie d'aujourd'hui, mais aussi et surtout pour les mauritaniens de demain. C'est l'environnement naturel, et donc les moyens de subsistance, la qualité de vie des générations futures qui sont en jeu. Les pouvoirs publics ne pourront, seuls, consentir cet effort. Les autres acteurs de la société et les partenaires de développement doivent manifester une volonté réelle et concordante. L'environnement est un bien commun, qui profite à tous et se dégrade pour tous de la même manière, et il est de la responsabilité de chacun de travailler à sa sauvegarde.

Jean-Michel Severino est Directeur général de l'Agence Française de Développement (jms@afd.fr)